

BEA-TT

Monsieur Jean-Damien PONCET
Directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de
transport terrestre
Grande Arche - Paroi Sud
92055 LA DEFENSE CEDEX

Amiens, le **29 AVR. 2025**

Réf. : C-SQ-2025-04-34

Objet : Rapport d'enquête sur incendie aux abords des voies suite au passage d'un train de marchandises à Graveson (13) le 14/07/2022

Affaire suivie par : Stephen QUÉVA

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 29 janvier 2025, vous m'avez transmis le rapport d'enquête technique relatif à l'incendie survenu aux abords des voies, consécutivement au passage d'un train de marchandises le 14 juillet 2022 à Graveson (Bouches-du-Rhône).

Ce rapport formule trois recommandations à l'attention de l'Établissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF) consistant à favoriser une diffusion élargie de trois recommandations (R4, R5 et R6) auprès des entreprises ferroviaires de fret - autres qu'Hexafret à qui ces recommandations sont directement adressées - disposant d'un Certificat de Sécurité Unique (CSU) en France, ainsi qu'aux convois du gestionnaire d'infrastructure (GI) circulant sur les lignes soumises aux dispositions du décret n° 2019-525 modifié, relatif à la sécurité et à l'interopérabilité du système ferroviaire (dit « décret SI »).

En réponse à ces recommandations, je vous informe que l'EPSF va engager deux actions.

D'une part et comme l'invite directement vos recommandations, le rapport d'enquête sera communiqué, par voie électronique, à l'ensemble des entreprises ferroviaires de fret titulaires d'un CSU autorisées à circuler en France ainsi qu'aux gestionnaires d'infrastructure faisant circuler des convois dits « du GI ». Cette transmission sera accompagnée d'un rappel de l'importance de prendre en compte les recommandations R4, R5 et R6 dans le cadre des analyses menées au titre du retour d'expérience et plus largement, au titre de l'amélioration continue de leur système de gestion de la sécurité. Cette action sera réalisée dans un délai d'un mois à compter de l'envoi de ce présent courrier.

D'autre part, l'EPSF inscrira ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de retour d'expérience afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les acteurs concernés. À l'issue de cette rencontre, une présentation ainsi qu'un mémo synthétisant les principaux enseignements seront publiés sur la plateforme Voie-Libre de l'EPSF, afin d'assurer une diffusion la plus large et la plus pérenne possible de ces enseignements. Sans préjuger de l'émergence éventuelle de sujets dont l'inscription à l'ordre du jour des prochaines réunions pourrait être jugée plus prioritaire, l'objectif visé par l'EPSF est de mener cette animation d'ici la fin de l'année.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.


Laurent CÉBULSKI
Directeur général